

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber: Le messenger suisse de France
Band: 8 (1962)
Heft: 6

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANTON D'APPENZELL

LEGS GENEREUX

La chancellerie cantonale d'Appenzell Rh. ext. a été informée des Etats-Unis que feu Walter E. Kruesi, décédé dans l'Etat de New Jersey, avait par testament légué au canton la somme de 100.000 dollars. On ignore toutefois le montant que touchera le canton car il est possible qu'il faille déduire divers impôts sur les 100.000 dollars.

John Kruesi, le père du testateur, naquit en 1843 à Hérisseau. Après s'être perfectionné en Suisse, en France, en Allemagne, en Italie et en Suède dans la construction des machines, il émigra en 1870 aux Etats-Unis, où il devint collaborateur du célèbre Thomas E. Edison.

CANTON D'ARGOVIE

DECOUVERTE D'UNE PIECE DE MONNAIE RARE

A Aarau, un ouvrier a trouvé dans un envoi de froment provenant du Canada une pièce de monnaie de trois Groschen au millésime de 1581 et frappée à l'effigie d'Etienne Bathory, roi de Pologne de 1575 à 1586. Cette pièce de monnaie aura été apportée par un émigrant dans le nouveau monde où elle aura été apparemment portée comme un bijou. En effet, elle a été perforée. Elle aura été ensuite égarée et sera tombée dans les grains de froment de la récolte de l'année passée.

CANTON DE BALE

CONGRES DE LA FEDERATION SUISSE
DES CHEMINOTS

Le second jour du congrès de la Fédération suisse des cheminots, son président, le conseiller national Dueby, parla de diverses questions syndicales. Il releva les progrès réalisés dans les relations de salaires et de travail par le personnel de la Confédération et celui des chemins de fer fédéraux. Les frais entraînés par la révision de la loi sur les fonctionnaires seront de l'ordre de 80 millions environ, dont 30 millions reviendront aux C.F.F. Avec les allocations de vie chère de 5,5 % accordées depuis le début de l'année, le salaire de base a pu être stabilisé pour un indice national de prix de la

consommation de 186,8. Mais comme le renchérissement s'est poursuivi, d'autres allocations de vie chère seront inévitables.

M. Dueby déclara, à propos de la caisse des retraites, que la décision du Conseil d'administration des C.F.F. avait déçu, selon laquelle il fallait refuser d'améliorer les prestations aux bénéficiaires de retraites antérieures à 1960. Toutefois, un nouveau message du Conseil fédéral est en élaboration pour la session de juin et, malgré l'opposition, le Conseil fédéral paraît disposé à faire quelque chose pour les vieux retraités.

L'orateur qualifia ensuite d'insatisfaisants les débats au Conseil national sur la loi sur le travail, en particulier le refus de la semaine de 45 heures. Les décisions prises sur les heures supplémentaires, le travail par équipe et le travail de nuit ne sont pas satisfaisantes non plus. La loi sur le travail aura des répercussions sur la loi sur la durée du travail des entreprises de transports. Une révision est pendante depuis avril 1958. Depuis lors, par voie d'arrêtés, on a introduit la semaine de 46 heures. Les travaux de révision sont en cours. Une nouvelle réduction du temps de travail par voie d'arrêtés n'est pas à exclure.

Quant à la situation économique actuelle, M. Dueby affirma que la volonté de freiner la surchauffe existait aussi dans les syndicats. Ce freinage toutefois ne saurait être compris en ce sens que les salariés renonceraient à la compensation du renchérissement ou à leur participation aux bénéfices croissants réalisés par l'économie. Etant donné le renchérissement qui se poursuit, les syndicats ne pourraient s'opposer à un arrêt unilatéral des allocations de vie chère ou d'augmentation des salaires.

OUVERTURE D'UN BUREAU DE VENTE
POUR PHILATELISTES A BALE

Le 28 mai 1962, un bureau de vente pour philatélistes a été ouvert au siège de la direction d'arrondissement postal de Bâle, Elisabethenanlage 7. Ce bureau s'occupera exclusivement de la vente au guichet de tous les timbres-poste, enveloppes du jour d'émission, livrets et feuilles de collection tenus par le service philatélique des P.T.T. à Berne, à l'exclusion des timbres de service des organisations internationales.

Sur demande, les lettres, cartes et imprimés (sans les envois en nombre) qui ont été déposés à ce bureau le jour de l'ouverture ou lui ont été transmis à cet effet, ainsi les timbres-poste non collés ou collés sur des feuilles volantes, ont été oblitérés au moyen du timbre « Basel 2 Wertzeichen ».

CANTON DE BERNE

MARCHE AUX GERANIUMS

Voici des années, la ville de Berne a introduit la tradition d'encourager la population à fleurir les bords des fenêtres avec des géraniums et des pétunias. « Berne

en fleur» est une campagne datant de 1937, année où une coopérative s'était fondée dans ce but. Récemment, la rue fédérale et la place de l'Ours étaient couvertes de ces fleurs que vendaient des jeunes filles en costume, expliquant par surcroît les soins à apporter aux fleurs et leur mise en caissettes ou en pots. Prochainement, on primera les plus belles fenêtres fleuries de la vieille ville et des quartiers extérieurs.

LE TUNNEL ROUTIER DU ST-GOTHARD

La commission de gestion du Conseil des Etats s'est réunie à Berne sous la présidence de M. Antonio Antognini (T.I.). Le chef du Département fédéral de l'Intérieur, M. Tschudi, conseiller fédéral, en réponse à une question écrite de M. Antognini, a rappelé qu'actuellement trois avant-projets de tunnels routiers du St-Gothard sont à l'étude :

— Un tunnel au sommet, entre Matteli et Motto Bartola ;

— Un tunnel à altitude moyenne, entre Hospental et Airolo-Bedrino ;

— Un tunnel à basse altitude, entre Goeschenen et Airolo.

Pour la liaison entre les deux tunnels supérieurs, on prévoit une nouvelle route, praticable aussi en hiver, à travers les Schoellenen.

En outre, du point de vue technique, un projet est examiné en vue de la construction d'un tunnel ferroviaire de base et d'un tunnel route-rail de base combiné.

Le groupe d'étude espérait pouvoir arriver à des résultats définitifs avant la fin de l'année. La mise au point des nombreux plans, nécessaires à l'élaboration des projets, a toutefois demandé plus de temps que prévu. Il est donc possible que quelques projets lui soient soumis un peu plus tard.

LIBERATION DU CONTROLE FEDERAL DE PRES DE 11.000 ETRANGERS

C'est seulement après plusieurs années de séjour en Suisse qu'un permis d'établissement peut être accordé à des étrangers. Ce permis est le plus favorable qui soit. L'année dernière 11.885 étrangers ont été libérés du contrôle de la police fédérale, soit 2.764 ou 30 % de plus qu'un an auparavant. Tous ces étrangers n'entrent pas automatiquement en possession du permis d'établissement. Les autorités cantonales n'en ont pas moins délivré en 1961 10.840 permis d'établissement, soit 4.147 ou 62 % de plus qu'en 1960, dont 5.635 (52 %) à des hommes et 5.205 (48 %) à des femmes. Les Italiens ont reçu 5.584 permis d'établissement (52 %), les Allemands 1.934 (18 %), les Autrichiens 1.225 (11 %) et les Français 1.134 (10 %). Le canton de Zurich, le plus peuplé du pays et qui héberge le plus d'étran-

gers, est aussi celui qui a délivré le plus grand nombre de nouveaux permis (2.572). Viennent ensuite Genève, 1.102 ; Vaud, 1.062 ; Berne, 990 ; Argovie, 723 ; Tessin, 539 ; Soleure, 521 ; Thurgovie, 438 ; Bâle-Ville, 419 ; Saint-Gall, 384, Neuchâtel, 367 ; Valais, 247 ; et Fribourg, 114.

Des 11.885 personnes libérées du contrôle en 1961, 7.212 exercent une activité lucrative et 4.673 sont sans profession. De ceux qui exercent une activité professionnelle, 2.105 travaillent dans l'industrie des métaux et machines, 797 dans l'hôtellerie, 679 dans le service de maison, 440 dans le commerce et les bureaux, 396 dans l'habillement, 333 dans l'hygiène et la médecine et 319 dans les professions techniques, pour ne citer que les catégories les plus importantes.

LES BONS TEMPLIERS PROTESTENT CONTRE LA PROPAGANDE EN FAVEUR DU VIN

Le comité central des bons Templiers suisses a adressé au chef du Département fédéral de l'Economie publique une lettre déplorant l'actuelle campagne de publicité en faveur du vin. Cette campagne, financée par le fonds fédéral pour le vignoble, est en contradiction avec les efforts entrepris pour lutter contre l'alcoolisme et contre les accidents de la circulation dus à l'alcool.

L'ILE DE ST-PIERRE FAIT PEAU NEUVE

En prévision des fêtes commémoratives de l'été prochain, qui marqueront le 250^e anniversaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, l'île de St-Pierre, sur le lac de Biemme, fait peau neuve. 360 élèves des 15 classes de l'école secondaire de Biemme-Boujean ont procédé à un nettoyage méticuleux de la surface de l'île, arrachant toutes les mauvaises herbes qui furent entassées et brûlées, et ramassant tous les débris laissés là par les nombreux touristes, tels boîtes de conserve et autres objets de pique-nique.

NECROLOGIE

Le photographe bernois Hans Steiner est décédé à Berne à l'âge de 55 ans. Le défunt, très connu pour ses prises de vues de la vieille ville de Berne, avait créé l'hiver passé, en présence du conseiller fédéral Tschudi, un comité pour la mise au jour des vestiges de la petite ville de Plurs, qui fut ensevelie par la chute d'une montagne le 25 mars 1618. Plurs faisait partie de l'ancien bailliage grison de Chiavenna, à la frontière actuelle du val Bregaglia. Les autorités italiennes avaient accueilli avec faveur ce projet. Hans Steiner tomba malade lors d'une visite en Valteline. Soigné à l'hôpital de Chiavenna, il fut transporté dans une clinique de Berne, où il vint de mourir.

UNION EUROPEENNE

Des représentants d'organisations fédéralistes européennes venus d'Autriche, du Pays Basque, de la Belgique, du Danemark, du Luxembourg, de la Suède et de la Suisse, ainsi que des délégués de l'Union fédéraliste européenne des communautés ethniques, se sont rencontrés à Berne du 26 au 29 avril 1962 sur l'invitation de la section bernoise de l'Union européenne suisse.

Après les conférences de M. Hans Bauer, président de l'Union européenne suisse, sur la question de la neutralité, de M. W. von Greyerz, conseiller national de Berne, sur le fédéralisme suisse, du prof. G. Héraud, Strasbourg, sur les méthodes à suivre dans l'unification de l'Europe, et de M. H. Kloss, Kiel, sur les problèmes des nationalités dans l'Europe actuelle, suivies chacune d'une discussion générale, les participants ont adopté la résolution suivante :

Le fédéralisme est la forme d'organisation la mieux adaptée aux besoins des peuples d'Europe, et tout particulièrement des petites nations et des communautés ethniques conscientes de leur personnalité propre.

1. Seul le fédéralisme permet la cohabitation harmonieuse de diverses communautés ethniques.

2. Le fédéralisme préserve et garantit les libertés et les particularités nationales, régionales et communales. Il facilite l'introduction dans l'ordre politique, social et culturel de formes territoriales et personnelles d'autonomie.

3. Il rend possible le processus d'intégration des formes variées de participation.

4. Le fédéralisme prévient le danger d'assujettissement, au sein de l'ordre démocratique, des minorités par la majorité numérique.

La fédération doit rester ouverte à tous les peuples de l'Europe qui possèdent ou se donneront des institutions libres et démocratiques.

Les communautés ethniques doivent bénéficier d'une protection véritablement efficace :

1. Une attitude plus généreuse des Etats centralisés d'Europe envers leurs propres minorités ethniques et linguistiques serait de nature à apaiser les appréhensions des petites nations à l'égard de la fédération européenne.

2. Le Conseil de l'Europe devait abandonner son attitude discriminatoire à l'égard de diverses minorités en Europe. Actuellement, il ne prend en considération que les minorités qui bénéficient déjà d'une protection internationale, mais néglige les autres, tout particulièrement celles qui ne se rattachent pas à une ethnie constituée en Etat.

3. La constitution fédérale européenne consacrera définitivement la protection des communautés politiques et ethniques, d'une part en comportant des règles précises à cet effet, d'autre part en créant entre les nations un climat nouveau de confiance et de compréhension mutuelle.

Les petits Etats ont un intérêt très strict à participer

à la phase de construction d'une fédération européenne s'ils entendent s'y voir réserver une place à leur convenance. Leur action sera d'autant plus efficace qu'ils la mèneront en commun.

LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DU POULET
A COMMENCE EN SUISSE

La consommation de poulets en Suisse a considérablement augmenté ces dernières années, passant de 5,5 millions de kilos en 1950 à 23,6 millions en 1961. Cet accroissement de la consommation a été couvert essentiellement par les importations qui, en 10 ans, sont passées de 3,2 à 18,4 millions de kilos, alors que la production indigène passait seulement de 2,3 à 5,2 millions de kilos. Cette évolution est loin d'être terminée, car la Suisse ne consomme encore guère plus de 4 kilos par habitant, contre 16 kilos aux Etats-Unis.

Pour que la production suisse puisse lutter avantageusement sur le marché contre les importations massives de poulets étrangers bon marché, il était nécessaire de recourir à de nouvelles méthodes d'engraissement. C'est ce que fait la Société « Optigal », société anonyme au capital de 600.000 francs, fondée le 2 février 1961, et dont le siège est à Lausanne. L'« Optigal » est une création de la « Migros », laquelle possède 51 pour cent des actions.

La presse a eu l'occasion de visiter diverses installations « Optigal » et de discuter avec des paysans, ayant passé des contrats d'engraissement, et qui tous se sont déclarés très satisfaisants des résultats obtenus jusque-là. L'organisation est en bref la suivante : un centre de production européen situé à Cuxhaven, en Allemagne, fournit les œufs qui sont incubés en quarantaine dans un accouvoir, installé provisoirement à Aproz, en Valais, et qui sera ultérieurement transféré à Granges-Marnand (Vaud). Les poussins qui naissent de ces œufs importés sont sélectionnés et chaque série peuple une halle d'élevage pendant 17 mois. Les coqs sont élevés en plein air durant les six premiers mois. La période d'élevage des « parents » des poulets de consommation s'étend sur 26 semaines et celle de la ponte sur 48 semaines. Chaque poule pond en moyenne 160 œufs, dont environ 130 à incuber. A la fin de la période de production, les bêtes sont abattues et vendues.

Les œufs pondus en Suisse sont sélectionnés et introduits dans d'immenses incubatrices d'une contenance de 35.000 pièces. Après 18 jours, les œufs passent de l'incubatrice dans l'éclosoir où trois jours plus tard les poussins percent leur coquille. Les poussins sélectionnés sont livrés à l'engraisseur à raison de 3.200 à 3.600 pièces à la fois.

Ils sont engraisés pendant 8 à 9 semaines, après quoi ils sont mis en cage et conduits à l'abattoir, soit à Courtepin (Fribourg), d'où, une fois préparés et emballés, ils sont dirigés sur les centres de vente.

« Optigal » aurait pu se charger elle-même de l'engraissement des poulets : elle a préféré le confier à des conditions favorables à quelques centaines de paysans, qui sont assurés d'un revenu supplémentaire de 7 à

8.000 francs par an pour 2 heures 20 de travail par jour au maximum. Actuellement, une quinzaine de halles d'engraissement standard sont en exploitation. Des contrats ont été signés avec 80 agriculteurs et « Optigal » se propose de faire engraisser ses poulets par 800 agriculteurs des cantons de Vaud, Neuchâtel, Fribourg et Berne, ce qui représentera, à raison de 17.000 poulets par engraisseur, une quantité annuelle de 13.600.000 poulets, ce qui doit être réalisé dans un délai de cinq ans. Dans l'idée des dirigeants « Optigal », cette production industrielle doit permettre, non pas de réduire les importations, mais de les stabiliser au niveau actuel.

Le paysan-engraisseur doit acheter lui-même le poulailler, dont le prix de revient va de 60.000 à 65.000 francs. L'amortissement total de l'installation doit se faire en quinze ans. La halle longue d'environ 30 m. et large de 10 à l'intérieur a une superficie d'environ 300 mètres carrés. Elle dispose d'un chauffage à mazout avec réservoir de 5.000 litres alimentant deux systèmes de chauffage. L'équipement est constitué par une chaîne de distribution automatique d'aliments, 10 abreuvoirs automatiques avec raccord d'eau et 30 abreuvoirs pour poussins.

Les abattoirs de Courtepin disposent des installations les plus modernes. Tout se fait à la chaîne et dans des conditions de propreté et d'hygiène absolues.

L'ESSOR DU TELEX

Le service télex (transmission télégraphique par téléscripteur d'abonné à abonné) ne cesse de se développer dans le monde entier et notamment en Suisse. Ce mode de transmission joue notamment un rôle de plus en plus important dans la presse et dans les échanges commerciaux.

Le « Bulletin technique » des P.T.T. donne, à ce propos, d'intéressants renseignements de M. Hermann Keller, inspecteur à la division des télégraphes et des téléphones.

150.000 raccords dans le monde.

A l'exception de l'Albanie et de la Turquie, toutes les administrations des télécommunications européennes et 45 pays extra-européens ont introduit le service télex international. Le nombre total des raccords du monde entier a déjà certainement dépassé le chiffre de 150.000. Selon une statistique de l'Union internationale des télécommunications à Genève, le trafic télex global entre les différents pays s'est élevé, en 1961, à 120 millions de minutes taxées, dont un huitième environ est revenu à la Suisse. Ce trafic a été l'an dernier vingt-deux fois plus important qu'il n'était dix ans auparavant.

Son importance en Suisse.

Notre pays compte 3.500 postes télex. Il se trouve en sixième place — un rang fort honorable pour un petit Etat — derrière l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Autriche, les Pays-Bas et la France. La Suisse figure au 3^e rang si l'on tient compte du rapport entre les raccords télex et le chiffre des habitants. On comptait

chez nous en effet (chiffre de 1961) 54 raccords télex pour 10.000 habitants. Notre pays n'est dépassé que par l'Autriche et l'Allemagne, et le télex continue sa progression : on estime aujourd'hui à 64 le nombre des raccords pour 10.000 habitants. En peu de temps, la Suisse est devenue l'un des pays où ce moyen de transmission s'est développé le plus rapidement.

L'arrondissement des téléphones de Zurich arrive en tête avec 1.051 raccords. Il est suivi de ceux de Genève avec 615 et de Bâle avec 434. Le télex se développe également à un rythme rapide dans l'arrondissement de Lausanne.

Le trafic est passé de 3,2 millions de minutes taxées en 1951 à plus de 24 millions l'an dernier. De ce volume, 37 pour cent concernent la Suisse, 60 pour cent les communications avec les pays européens et 3 pour cent les liaisons avec l'outre-mer. En 5 ans, le trafic national et européen a doublé. Le trafic transocéanique a même triplé depuis quatre ans.

La répartition du trafic télex varie selon le genre. Zurich occupe le premier rang avec 36,5 pour cent du trafic suisse. Elle est suivie de près par Genève avec 32,2 pour cent. Viennent ensuite, mais fort loin, Berne avec 9,4 pour cent, Lausanne avec 9,7 pour cent et Bâle avec 7,2 pour cent.

Dans le trafic européen, Zurich est bon premier avec 41,9 pour cent. Suivent Genève (21,7 pour cent), Bâle (15,2 pour cent), Lausanne (6,3 pour cent) et Berne (6,1 pour cent). Le premier rang, dans le trafic transocéanique, est occupé, en revanche, par Genève avec 41,5 pour cent. Zurich la talonne avec 36,9 pour cent, suivie de Lausanne avec 9,1 pour cent.

Ce qu'il rapporte.

En dix ans, les recettes brutes des taxes télex et des taxes d'abonnement sont passées de 2,5 millions à 19 millions de francs l'an dernier. La moyenne des taxes perçues en 1961 fut de 5.300 fr. par raccordement, dont 3.960 fr. de taxes télégraphiques et 1.340 fr. de taxes d'abonnement.

Et les abonnés ?

La répartition des abonnés selon les professions est la suivante : commerce, 35 pour cent ; industrie, 23 pour cent ; banques et bourses, 14 pour cent ; trafic et transports, 11 pour cent ; presse (rédaction et imprimeries), 3 pour cent ; industrie hôtelière, 3 pour cent ; et divers (y compris les assurances), 11 pour cent.

Pour ce qui est de la presse, il y a lieu de noter que l'A.T.S. est, de loin, la première entreprise disposant d'un service de transmission par téléscripteurs. Elle est raccordée, certes, au réseau télex suisse et international, mais son réseau principal n'entre pas dans la statistique relative, car il s'agit d'un réseau de transmission simultanée desservant la presse et d'autres abonnés et, en ce qui concerne les communications avec l'étranger, elles se font surtout par le truchement de lignes forfaitaires louées à l'année. Le nombre des raccords à son réseau simultané est de 62 pour la Suisse alémanique, de 28 pour la Suisse romande et de 6 pour la Suisse italienne, soit au total 96 raccords.

Perspectives favorables.

Les perspectives de développement sont favorable et si la haute conjoncture se maintient, le réseau télex suisse comptera certainement à fin 1970, 8.000 à 10.000 raccords.

Au cours de ces deux prochaines années, le trafic de la Suisse se fera par commutation automatique avec la France et l'Italie comme c'est déjà le cas avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les pays scandinaves.

L'automatisation du trafic télex avec les Etats-Unis et le Canada est projetée. Le jour viendra où l'abonné suisse composera directement au télex le numéro de l'abonné d'Outre-Atlantique. Aujourd'hui déjà, on correspond davantage par télécopieur ou télé-imprimeur que par téléphone avec l'Amérique du Sud, le Canada, le Japon et l'Australie. Le trafic télex avec les Etats-Unis est aussi important maintenant que le trafic téléphonique.

CANTON DE FRIBOURG**ASSOCIATION SUISSE
POUR LE SUFFRAGE FEMININ**

L'association suisse pour le suffrage féminin a tenu à Fribourg sa 51^e assemblée générale, sous la présidence de Mme Lotti Rukstuhl, docteur en droit, de Wil. Elle a adopté les rapports présentés, réélu son comité à l'unanimité et lui a adjoint cinq nouveaux membres, et fait un accueil chaleureux au mouvement cantonal fribourgeois pour le suffrage féminin, qui avait été reçu comme membre le matin même par le comité central, et que M. Roger Poohon, directeur de « La Liberté », présenta aux délégués. Elle a enfin voté la résolution suivante :

« L'association suisse pour le suffrage féminin proteste à nouveau contre l'inégalité choquante dans le projet de révision de la loi sur l'assurance en cas de maladie qui autoriserait les caisses-maladie à demander aux femmes des cotisations plus élevées qu'aux hommes, l'augmentation pouvant aller jusqu'à 25 % . »

Au cours du banquet qui suivit, M. Paul Torche, conseiller d'Etat, président du mouvement cantonal fribourgeois pour le suffrage féminin, apporta le salut du gouvernement et étaya la thèse de l'égalité civique de l'homme et de la femme, tandis que M. Georges Dreyer, conseiller communal, traduisait les sentiments de la ville de Fribourg.

CANTON DE GENEVE**LES AVOCATS GENEVOIS
PORTENT A NOUVEAU LA ROBE**

Depuis un certain temps, il était question à Genève du port de la robe par les avocats. C'est aujourd'hui chose faite. La plupart des membres de l'ordre se sont en effet présentés portant la robe, récemment, au palais de justice.

Une brève cérémonie s'est déroulée au cours de

laquelle le bâtonnier de l'ordre des avocats, M. Tissot, a fait l'historique des événements qui, à une époque déjà lointaine, avaient amené le Gouvernement et le grand Conseil de Genève à renoncer au costume judiciaire.

LE PROFESSEUR PITTARD

Le professeur Eugène Pittard, qui vient de mourir à Paris, était né en 1867. Professeur d'anthropologie, il s'occupa aussi de préhistoire. C'est en 1902 qu'il avait fondé à Genève le musée d'ethnographie. Il est l'auteur d'innombrables ouvrages d'anthropologie. Recteur de l'Université de Genève, de 1940 à 1942, il était docteur « honoris causa » des Universités de Bâle et de Lausanne, de Paris, Bruxelles et Bucarest. Il avait été l'objet de nombreuses décorations. Il avait reçu la médaille d'or de la Société géographique, la médaille de la Société de médecine, la médaille de la ville de Genève. Il a été membre correspondant de nombreuses Sociétés savantes et membre d'honneur du Royal Anthropological Institute de Grande-Bretagne. Il était membre des Sociétés d'anthropologie de plusieurs autres pays.

**DES SURVIVANTS D'HIROSHIMA A GENEVE
POUR LA CESSATION DES ESSAIS NUCLEAIRES**

Sous les auspices du Groupement international de la réconciliation, deux jeunes survivants d'Hiroshima, accompagnés d'une Américaine résidant dans cette ville, font actuellement un voyage autour du monde pour plaider la cause de la cessation des essais nucléaires.

A Genève, où ils se trouvent depuis le 30 avril, leur séjour est organisé par le centre des Quakers.

Leur pèlerinage de la paix les a déjà conduits du Japon dans les plus grandes villes des Etats-Unis, puis en Angleterre, où ils ont passé une semaine.

Ils se sont rendus à Genève, chez des chefs de délégations à la conférence du désarmement, en vue de leur présenter leur appel et leurs pétitions, en faveur de la cessation des essais nucléaires.

Au cours d'une conférence de presse, au centre international, les participants à ce pèlerinage de la paix, une jeune Japonaise, Myoko Matsubara, qui avait 13 ans au moment du bombardement et faisait partie d'une classe comptant 350 élèves, dont 50 seulement ont survécu, un jeune étudiant, Hirosama Hanabusa, qui a perdu ses parents en 1945 alors qu'il n'avait que deux ans, tous deux accompagnés par une Américaine résidant à Hiroshima, Mme Barbara Reynolds, à qui est due l'initiative de ce pèlerinage, en ont exposé les buts.

Ils sont porteurs d'un grand panneau, avec photos de nombreux survivants du bombardement d'il y a 17 ans et qui se trouvent sur des lits d'hôpitaux.

On compte quelque 90.000 survivants, parmi lesquels des handicapés qui ont dans le corps une dose maximum de radio-activité et pour lesquels une radio-activité nouvelle si faible soit-elle devient fatale. Depuis la reprise des essais nucléaires par les grandes puissances, plusieurs de ces malheureuses victimes du bombardement d'Hiroshima, se sont suicidés.

Assistait à la conférence de presse, M. Duncan Wood, le représentant de l'organisation religieuse des Quakers, auprès des Institutions internationales à Genève.

LA CELEBRATION DU 50^e ANNIVERSAIRE
DU SCOUTISME GENEVOIS

Dans le cadre du programme du 50^e anniversaire du scoutisme genevois, a eu lieu à Genève le défilé du corps cantonal des éclaireurs.

Les scouts, jeunes gens et jeunes filles, au nombre de plus de 2.000, avec drapeaux et musiques, rassemblés au jardin anglais, par la rue du Rhône et la Corraterie, ont gagné la plaine de Plainpalais où, en présence des membres de la direction de la fédération suisse et des délégués à l'assemblée générale de la F.E.S., le corps cantonal a été présenté aux autorités genevoises par M. A. Olza, chef cantonal.

Après le salut aux couleurs et le chant d'une strophe du serment de l'éclaireur, M. Jacques Mentha, président du Comité cantonal genevois, rappela que c'est à Genève que fut créé par Louis Blondel, aujourd'hui président d'honneur de la fédération suisse, le scoutisme dans notre pays, et que le groupement cantonal genevois compte actuellement plus de deux mille membres. Il dit la reconnaissance des éclaireurs et rendit hommage également aux autres pionniers de la première heure.

Le fondateur du mouvement à Genève, Louis Blondel, rappela l'enseignement que doit être le scoutisme pour ses membres, la famille et la patrie.

M. Hugues de Rahm, de Lausanne, chef suisse, s'attacha à relever que l'année du 50^e anniversaire a commencé et qu'elle se continuera par d'autres réunions au cours de l'été en Suisse.

M. André Ruffieux, conseiller d'Etat, apportant le message des autorités genevoises, encouragea les éclaireurs à suivre l'exemple donné par lord Baden-Powell, le fondateur du mouvement mondial, lequel comprend maintenant 14 millions de scouts groupés dans un mouvement de fraternité qui a droit à la reconnaissance des nations. Après avoir encore rappelé qu'être éclaireur, c'est prendre sa part de responsabilités dans la vie commune, le représentant des autorités genevoises conclut en apportant aux scouts leur confiance et leur espoir.

La cérémonie commémorative prit fin lorsque le président du Comité cantonal eut remercié.

CANTON DE LUCERNE

MUSEE SUISSE DE LA CHASSE

Le succès du Musée suisse de la chasse, au château de Heidegg, s'est affirmé encore en 1961, année pendant laquelle il reçut 17.279 visiteurs. Le jardin des roses a été particulièrement apprécié du public et la commune de Gelfingen a fait don de 2.500 roses l'an passé. Une commission spéciale a été formée pour la surveillance, le développement et l'exploitation du Musée de la chasse et de la patrie. Diverses expositions scientifiques sont prévues.

CANTON DE NEUCHÂTEL

DECOUVERTE D'UNE EPAVE
CONTENANT DES OBJETS
D'UNE VALEUR ARCHEOLOGIQUE

Des plongeurs subaquatiques ayant découvert, il y a quelque temps, une épave fort ancienne gisant au fond du lac de Neuchâtel, une mission du musée archéologique neuchâtelois s'est rendue sur place. Elle a découvert dans l'épave un certain nombre d'objets d'une grande valeur archéologique qui ont été remis au musée neuchâtelois. On suppose qu'il s'agit d'une embarcation datant du XVI^e siècle, et transportant du fer et de la céramique, ainsi que de nombreux objets de fer et de bronze, qui fit naufrage au large des côtes de la région est du lac de Neuchâtel.

M. M. PETITPIERRE

PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'EBAUCHES S.A.

L'assemblée générale des actionnaires d'Ebauches S.A., réunie à Neuchâtel, sous la présidence de M. Paul Renggli, de Bienne, a nommé deux nouveaux administrateurs : M. Max Petitpierre, ancien conseiller fédéral, et Karl Obrecht, conseiller aux Etats, de Soleure. Le Conseil d'administration, qui s'est réuni peu après, a désigné M. Max Petitpierre comme président du Conseil. Il remplace M. Paul Renggli, qui a été en fonction pendant 22 ans.

UNE BOULANGERE

Pour la première fois dans l'histoire de la boulangerie romande, une femme a suivi et terminé avec succès un apprentissage de boulangère-pâtissière. Il s'agit de Mlle Verena Schelling qui, après trois ans de formation dans une maison de La Chaux-de-Fonds, vient de passer ses examens, très brillamment d'ailleurs. Mlle Schelling, qui est Zurigoise, apprécie beaucoup cette activité, qu'elle ne trouve pas particulièrement fatigante, et estime que les femmes devraient s'intéresser en grand nombre au métier de boulangères-pâtissières.

CEUX QUI S'EN VONT

M. Paul Balmer, qui fut pendant vingt-trois ans député libéral au Grand Conseil neuchâtelois, et pendant sept ans président de la commune de Valangin, vient de s'éteindre à l'âge de 81 ans. Le défunt, agriculteur, avait présidé la société d'agriculture du Val-de-Ruz.

M. Adolphe Grosclaude est décédé à Neuchâtel à l'âge de 81 ans. Le défunt avait été professeur au gymnase de La Chaux-de-Fonds, de 1905 à 1925, et directeur du gymnase cantonal de Neuchâtel, de 1926 à 1946.

TROIS NOUVEAUX DOCTEURS H.C.

L'Université de Neuchâtel, qui a célébré son « dies academicus », a décerné à cette occasion trois doctorats « honoris causa » : le premier à M. André Chedel, écrivain au Locle, dont l'œuvre considérable va de l'essai au roman, le second à M. Fritz Marti, directeur technique d'une grande entreprise horlogère, pour la contribution qu'il a apportée au développement de l'industrie de la montre, le troisième doctorat H.C., enfin, a été décerné au professeur Stuckelberg, qui enseigne aux Universités de Genève et de Lausanne, pour l'ensemble de son œuvre.

CANTON DE SAINT-GALL

105^e ANNIVERSAIRE
DE LA MORT DU MOINE SAINT-GALLOIS
NOTKER BALBULUS

On a célébré dans le petit village saint-gallois de Jonschwil, dans le Toggenbourg, le 105^e anniversaire de la mort du moine saint-gallois Notker Balbulus. Ce moine bénédictin, né en 840, dans la région de Jonschwil, est mort le 6 avril 912 au couvent de Saint-Gall, où il était entré dans son jeune âge. Premier compositeur de langue allemande, il avait créé de nombreuses séquences qui nous sont parvenues par l'intermédiaire de la musique religieuse. Le moine Notker passe pour le plus grand lyrique du Moyen Age latin. A l'occasion de cet anniversaire, une exposition des œuvres du moine Notker a été ouverte à la bibliothèque de Saint-Gall. Mgr Bernhard Kaelin, ancien supérieur de l'Ordre des Bénédictins, a célébré la messe pontificale, au cours de laquelle Mgr Johann Duft, bibliothécaire du couvent de Saint-Gall, a prononcé le sermon de circonstance.

CANTON DU TESSIN

POUR ENCOURAGER
LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TESSIN

Le grand Conseil tessinois sera appelé à discuter la proposition du Conseil d'Etat, d'amendement de la loi pour encourager le développement économique du Tessin. Le premier pas en ce sens avait été fait en 1946, par des mesures fiscales extraordinaires destinées à encourager de nouvelles industries et la deuxième, en 1950, pour favo-

riser tant l'industrie que l'artisanat. Il s'agissait essentiellement de maintenir au Tessin une bonne partie de la main-d'œuvre, qui partait dans le reste de la Suisse afin de trouver du travail mieux rémunéré : il y aurait 40.000 Tessinois hors du canton pour cette raison. Il s'agit donc de créer des industries qui fixent la main-d'œuvre masculine dans le canton, alors que jusqu'ici les industries tessinoises faisaient appel dans la proportion de 53,1 pour cent à la main-d'œuvre féminine.

Les amendements proposés à la loi prévoient de nouvelles exonérations fiscales pour les industries de certain type qui s'installeraient dans le canton et de nouvelles facilités pour la formation de la main-d'œuvre. Enfin, une disposition nouvelle et originale prévoit une participation de l'Etat, pouvant atteindre 25 pour cent, pour l'installation de télésièges, téléphériques, skilifts, etc. dans les régions où l'on entend favoriser l'essor du sport. Des subventions seraient aussi accordées pour la construction d'hôtels dans les régions non encore exploitées de façon touristique. Enfin, on prévoit de nouvelles routes. Les autorités cantonales tessinoises estiment en effet que le caractère de l'économie du canton doit être changé pour lui permettre de mieux occuper sa place.

LE PRIX DE LITTERATURE DE LA « LIBERA STAMPA »
PRIX SPECIAL POUR FRANCIS JEANSON

Le 10^e prix littéraire de la « Libera Stampa » a été décerné à Campione-d'Italia. Il était réservé cette année à la poésie. 182 auteurs avaient soumis des textes. Le prix, de 3.000 F, a été attribué à l'écrivain Nelo Risi, de Milan, pour son recueil « Pensieri elementari ». Une mention a été décernée à un jeune poète tessinois, Angelo Case, pour « I compagni del cribbio ».

A l'occasion du 10^e anniversaire du prix, un prix spécial de 300.000 liras a été décerné à une œuvre, sur l'Algérie, en langue italienne ou française. Il a été attribué à l'auteur Francis Jeanson, pour son ouvrage : « La révolution algérienne, problèmes et perspectives », publié clandestinement à Milan. C'est le sénateur Ferruccio Parri, qui fut le premier président de la République italienne à la Libération, qui a remis le prix à Francis Jeanson.

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE LOCARNO

Au XV^e Festival international du film de Locarno — qui se tiendra du 18 au 29 juillet — une place d'honneur sera de nouveau réservée aux programmes rétrospectifs.

Il y aura deux séries de projections rétrospectives : la première dédiée au metteur en scène nord-américain King Vidor, et la seconde au metteur en scène français Jean Vigo.

A cette occasion, la cinémathèque suisse de Lausanne éditera, avec la collaboration de la direction du festival, un livre dédié à Jean Vigo.

CANTON DU VALAIS

LA CHENILLETTE VICTORIEUSE

Une excellente nouvelle nous parvient d'Arolla. En effet, l'expédition du colonel Tissières et de ses co-équipiers, Magnin, Pasche et Casanova, a réussi à vaincre le Pigne d'Arolla, à 3.800 m. d'altitude, à bord de leur chenillette.

Cet exploit constitue un record unique dans les annales de l'alpinisme. Jamais un véhicule roulant n'était monté à pareille altitude dans nos Alpes. L'expédition a parcouru ainsi près de 200 kilomètres sur la haute route, en triomphant notamment des deux glaciers d'Arolla, des cols de Colon, de l'Évêque, des Portons, de Chermon-tane et du glacier des Breney.

Les plus grosses difficultés furent rencontrées au col des Portons, où il fallut pendant plus de six heures faire sauter à la dynamite rochers et corniches de neige. Lors de la descente du Pigne, les hommes ont dû quitter leur véhicule pour l'amarrer à l'aide de cordes et de câbles.

L'expédition ayant pris plus de temps qu'on ne prévoyait, les hommes ont renoncé pour cette année à gagner la station de Zermatt.

Rappelons que cet exploit, outre son caractère sportif, a permis de mettre à l'épreuve un nouvel engin à chenilles, appelé à rendre de précieux services, en montagne, pour le traçage des pistes de ski, le secours aux blessés, et ouvre, par là-même, une porte inattendue au tourisme et à l'alpinisme de demain.

CANTON DE VAUD

L'ÉGLISE SUISSE DE LONDRES
FÊTE SON 2^e CENTENAIRE

L'église suisse de Londres, qui est l'une des plus anciennes institutions de la colonie helvétique en Grande-Bretagne, a fêté son 200^e anniversaire. C'est ainsi que, dans la semaine du 20 au 26 mai, eurent lieu plusieurs rencontres de paroissiens et d'anciens pasteurs et que le 24 mai une délégation suisse a rendu visite à l'archevêque de Canterbury. Mais c'est le 27 mai qu'a eu lieu la célébration du 2^e centenaire de l'église suisse lors d'un culte bilingue avec Sainte-Cène célébré le matin dans le temple d'Endell Street et, l'après-midi, au cours d'une cérémonie qui se déroula au Victoria Hall. M. A. Daeniker, ambassadeur de Suisse, le Professeur d'Espine et le D^r Doebeli, respectivement président et membre du Conseil de la Fédération des Églises protestantes de la

Suisse, ainsi que l'évêque de Fulham et le pasteur Claude Reverdin, de Genève, qui a exercé son ministère à Londres jusqu'en 1960, ont pris notamment la parole lors de cette cérémonie.

A l'occasion de son 2^e centenaire, l'Église suisse de Londres a lancé un appel, appuyé par un message écrit du président de la Confédération et par de nombreuses personnalités, en vue de rassembler 500.000 fr. pour faire face à diverses dépenses indispensables. D'une part, elle doit envisager la reconstruction de son temple qui deviendra nécessaire à une date encore indéterminée lorsqu'une transformation complète du quartier, d'ores et déjà prévue, sera effectivement décidée par les autorités. D'autre part, elle doit de toute urgence aménager des locaux destinés à accueillir et à rallier les jeunes Suisses de plus en plus nombreux sur les bords de la Tamise. Or, par suite de l'évolution démographique de la colonie, ses ressources diminuent à mesure que les besoins augmentent. Il suffit pour le démontrer de préciser que la population suisse résidente ne compte plus que 5.000 habitants, ce qui représente le 40 % de ce qu'elle était en 1939, mais qu'en revanche 5.000 jeunes sont désormais domiciliés temporairement chaque année en Angleterre. Cependant, pour leurs entretiens avec ces jeunes qu'il faut fréquemment aider, encourager et conseiller, les quatre pasteurs et suffragants ne disposent, dans l'édifice actuel, que d'un seul petit bureau de 8 m², sans fenêtres.

† BENJAMIN VALLOTTON

Benjamin Vallotton était né à Gryon le 10 janvier 1877 et avait fait à Lausanne des études de théologie. Mais il ne pratiqua pas le ministère. Il enseigna le français en Alsace, puis au Gymnase classique cantonal, à Lausanne, pendant dix ans. En 1921, il retourna en Alsace pour y enseigner le français et rédiger le journal « L'Alsace française ». Peu avant la guerre de 1939-1945, il s'établit en France, dans le Midi, où il poursuivit sa carrière littéraire tout en s'intéressant à la Croix-Rouge et aux aveugles de guerre. Il avait eu sa maison et sa bibliothèque complètement détruites pendant les bombardements.

On doit à Benjamin Vallotton d'abord des « Croquis militaires », puis de nombreux romans de mœurs vaudaises inspirés par le commissaire de police Potterat et par le sergent Bataillard. On lui doit aussi une « Famille Profit » (1908), qui lui valut l'année suivante le prix Jouy, de l'Académie française. En 1912, il obtint de la Société de Zofingue le prix Rambert, qu'il partagea avec C.-F. Ramuz.

On doit encore à Benjamin Vallotton des ouvrages consacrés à l'Alsace, au général Guisan et la terre vaudaise. Dans le Midi, il présidait la Croix-Rouge du Var. Il était depuis 1935 commandeur de la Légion d'Honneur. En 1944, il obtint, de l'Académie française, le grand prix de langue française. Il était membre de l'Académie royale de Belgique.

Le 31 mai 1958, sa commune d'origine — Vallorbe — lui décernait la bourgeoisie d'honneur.

VIOLATION DES REGLES DE L'ORDRE DES AVOCATS

Il y a quelque temps, la Chambre vaudoise des avocats a adressé un blâme à un avocat non-membre de l'Ordre des avocats vaudois parce qu'il avait remis pour publication à une agence de presse une communication selon laquelle il représenterait un apatride devant le Conseil de l'Europe. Il lui fut également reproché d'avoir annoncé à ladite agence que le tribunal fédéral s'était fait projeter trois films naturistes, dont deux faisaient l'objet d'une procédure dans laquelle ledit avocat avait rédigé l'acte de recours. En outre, il reçut un blâme pour avoir offert téléphoniquement ses services à un inconnu.

L'avocat a formé un recours de droit public contre cette mesure, au Tribunal fédéral. Par un arrêt qui vient d'être publié, le Tribunal fédéral rejette le recours. Il confirme par là que les règles de l'Ordre appliquées par la Chambre vaudoise des avocats sont, aussi pour les non-membres de cette organisation, l'expression d'un comportement usuel. L'application officielle de la prescription de l'Ordre selon laquelle aucun avocat ne doit se faire de la publicité en rédigeant des articles de journaux donne un sens plus précis à la défense de la dignité professionnelle prévue par la loi vaudoise sur le Barreau, et ne viole pas la liberté du commerce et de l'industrie, qui est d'ailleurs toujours interprétée avec retenue à l'égard des professions libérales. N'est pas non plus arbitraire le blâme consécutif à l'offre de service téléphonique, lequel se fonde sur la loi vaudoise concernant le Barreau. Elle interdit aussi aux avocats la réclame par personnes interposées.

CANTON DE ZURICH

PREMIERS PRIX A DES PHOTOGRAPHES DE MODE

Le Jury international du « Grand prix des photos de mode », auquel avaient été conviés de nombreux photographes de toute l'Europe, s'est réuni à Zurich pour primer les meilleurs travaux préparés sur le thème « Les textiles et l'homme ». En ce qui concerne les photographies blanc-noir, le premier prix est allé *ex-æquo* à Anne-Marie Meier et à M. Hanspeter Gaechter, tous deux élèves de l'Ecole des Beaux-Arts de Zurich. Pour la photo en couleur, deux premiers prix ont également été décernés. Ils sont allés à Freddie Jorn, Copenhague, et Hanspeter Gaechter, Zurich.

Le concours, qui était doté de prix d'un montant global de 20.000 francs, avait été organisé par les manu-

factures de textiles Gugelmann et C^{ie}, S.A., Langenthal, à l'occasion du centenaire de l'entreprise. Les meilleures photos seront exposées successivement dans plusieurs villes suisses.

DEDICACE

Au parc « Im Gruene », à Rueschlikon, une sculpture a été inaugurée en témoignage de reconnaissance pour tout ce que M. Gottlieb Duttweiler fit pour le cinéma suisse et notamment pour la société zuricoise qui tourna, en particulier, « La dernière chance ». Cette sculpture de bronze, représentant un bouquetin, est l'œuvre du Bernois Arnold Huggler.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort de M. G. Duttweiler. Dans notre numéro de juillet, nous reviendrons sur l'extraordinaire carrière du défunt.

A LA RECHERCHE D'ARMES DES VIEUX CONFEDERES

Le Musée national suisse effectue actuellement des fouilles sur l'emplacement du champ de bataille de Morgarten. Les équipes de fouilles sont équipées de magnéto-mètres. Ces instruments doivent permettre d'établir s'il vaudra la peine de faire des recherches plus poussées afin de mettre au jour d'éventuelles armes du type de celles qu'utilisèrent Confédérés et Autrichiens à la bataille de Morgarten. A noter que ni le musée national suisse, ni aucune autre institution, ne possèdent d'objets qui puissent être attribués avec certitude aux événements historiques du 15 novembre 1315.

PRIX CHARLES-VEILLON

Le prix international du roman de langue française (Prix Charles-Veillon) a été attribué le 24 mai 1962, pour la quinzième fois, à Zurich.

Le lauréat est M. Jean-Pierre Chabrol, de nationalité française, auteur du roman intitulé « Les fous de Dieu ».

« Les fous de Dieu », ce sont les montagnards des Cévennes, au temps des guerres pour la liberté de conscience. L'œuvre est à la fois une fresque épique et une histoire romanesque, écrite par un descendant de ceux qui chantaient les psaumes sous les étoiles. Episode de l'histoire tragique de l'humanité, où les horreurs de la persécution et de la violence cèdent pourtant aux puissances de l'amour et d'une espérance qui renaît toujours au-delà des misères humaines.

Parmi les ouvrages présentés au jury ont été également très remarquables : « La fille cheval », de Mme Any Bonneval, « Ni pain ni loi » de M. Javier Bueno.

Parallèlement au jury du roman de langue française, siégeant à Zurich, les jurys du roman de langue allemande et du roman de langue italienne se sont réunis. Ils ont couronné, d'une part, l'œuvre d'Ezard Schaper : « Des cierte koenig », et, d'autre part, l'œuvre de Enrico Emanuelli : « Settimana nera ».

M. ROBERT SPRUENGLI EST MORT

Près de Zurich, est décédé à l'âge de 76 ans, M. Robert Spruengli, président du Conseil d'Administration et directeur des Fabriques de chocolats Lindt et Spruengli.

Le défunt a consacré pratiquement toute sa vie à l'industrie chocolatière suisse et était entre autres membre du comité de Chocosuisse, union suisse des fabricants de chocolat, et de celui de Promarca, union suisse des fabricants d'articles de marques.

UNE CHARTE DES DROITS DE L'ANIMAL ?

Le conseil exécutif de l'Alliance mondiale contre la vivisection s'est réuni à Zurich sous la présidence de Mme Stuart.

Le chef du service de presse de l'Alliance, M. Groen, a exposé aux journalistes la campagne menée en Europe occidentale contre la vivisection et les résultats obtenus. Une publication a paru à ce sujet aux Pays-Bas, intitulée « Croisade contre la vivisection ».

Le but de l'Alliance est d'épargner toute souffrance aux animaux sans défense. Elle désire établir une charte des droits de l'animal, sur le modèle de la charte des droits de l'homme. Il ne s'agit pas d'interdire toutes les expé-

riences sur les bêtes, mais de les limiter légalement et de les contrôler sévèrement. La vivisection tue chaque année 60 millions d'animaux, mais les neuf dixièmes de ces expériences n'ont rien à voir avec la santé de l'homme et ne servent que les buts purement commerciaux de l'industrie chimique et pharmaceutique, voire de l'industrie de guerre.

CHANGEMENT AU « SCHWEIZER SPIEGEL »

Le mensuel « Schweizer Spiegel » annonce que ses trois fondateurs : Fortunat Huber, Adolf Guggenbuehl et Helen Guggenbuehl, se sont retirés de la direction après trente-sept ans d'activité. Ils restent collaborateurs du journal. La direction sera désormais assumée par Daniel Roth, Beat Hirzel et Elisabeth Mueller-Guggenbuehl.

MISE EN GARDE CONTRE UN MEDICAMENT

La Direction des affaires sanitaires du canton de Zurich lance une mise en garde, valable pour toute la Suisse, contre deux somnifères : le « Softenon » et le « Contergan ». On croit avoir constaté que ces médicaments, absorbés par des femmes enceintes, ont provoqué des malformations aux mains et aux pieds des nouveau-nés. Le fabricant a aussitôt fait retirer ces spécialités du commerce. Mais il est bien possible que, sous forme de sirop, de tablettes, de gouttes ou de suppositoires, ces produits se trouvent encore dans les pharmacies familiales. Il faut à tout prix les détruire.

★ ★ ★

SWISSAIR vous propose vers
le Proche-Orient, l'Extrême-Orient, l'Amérique du Sud
Le Convair 990 CORONADO
le Jet le plus moderne du monde



SWISSAIR

PARIS, NICE et tous agents IATA de voyages et de fret

LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE

Le Conseil fédéral publie son rapport aux Chambres sur la nécessité d'entreprendre une lutte plus efficace contre la fraude fiscale. C'est un rapport de 60 pages imprimées, dont voici les conclusions essentielles :

1° La fraude fiscale a atteint aujourd'hui une extension telle qu'il est nécessaire de prendre le plus tôt possible des mesures efficaces pour la réprimer.

2° Elle ne s'étend pas seulement à certains domaines de la fortune ou du revenu, mais elle se constate pratiquement, quoique avec une ampleur différente, dans la totalité de ces domaines.

3° Elle n'est pas uniquement pratiquée dans certains milieux de la population, certaines catégories de professions ou certaines régions, mais on la trouve partout. Du point de vue fiscal, c'est naturellement la soustraction des grosses fortunes ou des gros revenus qui a le plus de poids, en raison de la progression.

4° La fraude fiscale et l'économie d'impôt obtenue à la faveur de toutes les possibilités légales ne sont souvent pas faciles à distinguer l'une de l'autre. Il existe entre elles de nombreuses formes hybrides. La lutte contre la fraude resterait cependant une entreprise aléatoire tant qu'il est possible d'éviter l'impôt en utilisant les lacunes des lois.

5° Pour lutter efficacement contre la fraude fiscale, il faut d'abord éliminer les faits, réels ou prétendus, qui incitent les contribuables à la fraude ou qui semblent même la justifier. Il faut donc, en particulier, faire disparaître les lacunes et les rigueurs du système fiscal, pour aboutir à une réglementation juste, qui exige une imposition complète et une estimation uniforme.

6° Des mesures isolées ne relèveraient guère la morale fiscale dans son ensemble. Elles auraient uniquement pour effet un recours à d'autres formes de fraude. En particulier, il faut rejeter l'idée d'une amnistie fiscale générale qui ne serait pas accompagnée de mesures étendues pour améliorer le régime fiscal. Il s'agit d'éliminer les lacunes et les rigueurs des lois et d'empêcher, par des moyens appropriés, que la soustraction fiscale continue à être considérée comme une opération avan-

tageuse. D'autre part, si l'on prend des mesures de ce genre, il semble bien que l'amnistie soit une condition de leur efficacité.

7° Ce seraient en premier lieu les cantons et les communes qui profiteraient d'une amnistie. La Confédération commencerait en tout cas par subir une perte sensible.

8° Les mesures requises doivent être prises en partie par la Confédération, en partie par les cantons et en partie aussi en commun. Tout ce que ferait la Confédération resterait sans effet à la longue si les cantons refusaient de coopérer. D'autre part, les cantons non plus ne peuvent agir seuls. Ils ont besoin des mesures et de l'appui énergique de la Confédération. Celle-ci peut seulement proposer aux cantons les mesures qui, à son avis, devraient être prises sur le plan cantonal. Elle n'a pas la compétence d'exercer une critique dans le domaine des impôts cantonaux, et encore moins celle de prescrire des mesures concrètes. Si elle envisage des mesures de ce genre dans son propre domaine, c'est avec l'idée que les cantons sont disposés, de leur côté, à faire le nécessaire.

CERTIFICAT DE NAVIGABILITE
DES AERONEFS IMPORTES

Le Conseil fédéral soumet aux Chambres le projet d'un arrêté concernant l'approbation d'un arrangement conclu le 13 octobre 1961, sous la forme d'un échange de notes, avec les Etats-Unis d'Amérique au sujet des certificats de navigabilité des aéronefs importés.

Le contenu matériel de l'arrangement américano-suisse correspond à un contre-type qui a servi de cadre à tous les arrangements bilatéraux de ce genre conclus sur cet objet par les Etats-Unis.

Grâce à la réglementation adoptée, l'importation et l'exportation des aéronefs seront notablement facilitées, comme le requièrent les exigences du trafic.

L'arrangement a été conclu pour une durée indéterminée et peut en tout temps être dénoncé à six mois. L'arrêté fédéral concernant son approbation n'est donc pas soumis au référendum.

A VENDRE

Propriétaire vendrait ou louerait villa, grand standing, à Bougival (Seine-et-Oise), 12 km. Paris. Ecrire LENOBLE, 23, rue Théophraste-Renaudot, Paris, 15°. Tél. VAU. 80-00

JUILLET-AOUT EN SUISSE

On cherche cuisinière ou couple pour tenir ménage d'une famille dans Jura neuchâtelois, pour juillet et août. Voyage payé, bons gages. Tél. OPE. 10-47.

DOUILLARD et FILS
FLEURISTES

38, av. de la République
Tél. VOL. 87-98 Paris-11°

Livrent dans le monde
entier par INTERFLORA

MÉCANIQUE
ÉLECTRICITÉ

Etant âgé, je désire céder.
Porte de Paris, affaire de
Mécanique-Electricité.
Convient à Ingénieur-
Mécanicien, deux Brevets
de fabrication.

Tél. : Obs. 08-46.